



# HAPKIDO FRANCE

## Commission Nationale de Hapkido



Bonjour,

La formation DIF Bretagne - Hapkido et Taekwondo-du 24 février au 2 mars 2018 à Rennes, est sur la plateforme de formation fédérale et les personnes intéressées peuvent désormais s'inscrire.

Les détails sur cette information sont donnés ci-dessous.

Toutes les informations sur les formations sur <http://formations-fftda.fr>

### Diplôme d'Instructeur Fédéral (D.I.F)

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral (D.I.F), accessible à partir de 18 ans et du grade de CN 1er dan FFTDA, permet d'être l'enseignant principal d'un club de manière bénévole, et de délivrer des keups. Diplôme permanent. La formation se déroule sur 7 jours consécutifs suivie d'un stage pédagogique de 40 heures dans un club affilié à la FFTDA.

Dates: du 24 février au 2 mars 2018

Lieu: Maison de Quartier de Villejean, 2 rue de Bourgogne 35000 RENNES

Coût pédagogique: 180 €

Inscriptions: <http://formations-fftda.fr> (DIF Régional- Bretagne). Fin des inscriptions 15 jours avant le début de formation.

Documents à fournir sur <http://formations-fftda.fr/complement-dinformations/>: Copies du PSC1 ou équivalent, la carte d'identité recto/verso, Extrait du casier judiciaire – bulletin n°3 (*Demande par Internet: <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>*), certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du taekwondo ou DA de moins de 3 mois (*autre que celui apposé sur le passeport sportif*), licence et passeport sportif à jour.

### Réduction aux formations pour les clubs labellisés

Nous vous rappelons que si vous êtes un club labellisé (1 à 4 étoiles) par la FFTDA, vous bénéficiez de 50% sur les frais pédagogiques pour les formations DAC, DIF, CQP, QF « entraîneur combat », QF « body taekwondo ».

Pour les clubs 1 et 2 étoiles, la réduction s'applique pour un licencié de votre choix sur la période de labellisation 2017-2019.

Pour les clubs 3 et 4 étoiles, la réduction s'applique pour deux licenciés de votre choix sur la période de labellisation 2017-2019.

### Démarche pour en bénéficier:

Le (la) Président (e) du club envoie un mail à [responsable.formation@fftda.fr](mailto:responsable.formation@fftda.fr), précisant N° d'affiliation du club, les informations sur le bénéficiaire (nom, prénom, N° licence) et sur la formation (intitulé, date, lieu). Un mail de réponse vous sera adressé avec le montant restant à régler.

LOESCH Julien  
Président CNH